

Tableau des horaires

Année Scolaire 2023 -2024

M A T E R N E L L E						
62 Rue de la Colonie						
	Garderie du matin	Entrée	Externe		Sortie	Garderie du soir
PS-MS-GS	8h00 8h15	8h20 8h30	11h30	13h00 109 Rue Bobillot	16h15	17h45

Les portes fermeront à 8h30

E L E M E N T A I R E						
109 Rue Bobillot						
	Garderie du matin	Entrée	Externe		Sortie	Garderie du soir
CP	<i>Ouverture des portes au 62</i> 8h00 - 8h15 <i>Fermeture des portes</i>	8h30 8h40	12h00	13h30	16h20	17h55
CE1			12h15	13h40	16h25	
CE2					16h30	
CM1					16h35	
CM2						

Les portes fermeront à 8h40

Respect des horaires

La ponctualité est indispensable. Tout retard nuit à l'enfant et à sa classe.
En cas de retards trop fréquents le soir, le service d'étude et de garderie ne sera pas garanti.

Rendez-vous personnels

Les rendez-vous (médicaux ou autres) doivent être pris en dehors du temps scolaire. En cas d'impossibilité, l'enfant s'absentera sur la ½ journée, il ne sera pas autorisé à arriver plus tard ou à quitter plus tôt l'établissement, sauf en cas de prise en charge médicale régulière.

Quelques petits rappels

Les goûters :

Seuls les enfants qui restent à l'étude ou à la garderie apportent un goûter dans une boîte. Les bonbons sont interdits.

La tenue vestimentaire :

Tous les élèves de l'école doivent porter une blouse qui est propre à l'établissement.
Pour le sport et par mesure d'hygiène, les enfants se changeront avant et après chaque séance.

Ils porteront un tee-shirt blanc uni ainsi qu'un short ou jogging bleu marine ou noir.

Le port de chaussures de sport est limité à sa pratique.

Les oublis :

Afin de responsabiliser vos enfants et de les aider à grandir en autonomie, merci de n'apporter aucun goûter, vêtement, objet oublié sur le temps de classe.

Informations utiles :

La communication entre parents et enseignants est un enjeu fondamental.

- Ecole Directe vous transmet toutes les informations utiles, il est indispensable d'en prendre connaissance.
- Le cahier de liaison est destiné à la transmission d'informations pratiques. Il ne doit pas remplacer le contact direct indispensable au minimum une fois par an.
- Le rendez-vous individuel à votre initiative ou à celle de l'enseignant. Il permet de faire le point, mais il ne remplace pas le regard régulier que vous portez sur le travail de votre enfant.
- Le livret scolaire numérique vous est transmis 2 fois dans l'année, fin janvier et fin juin.

Nous attirons votre attention sur les dérives des moyens actuels de communication. En cas de doute, de question ou de problème réel, l'enseignant et la direction sont là pour vous répondre.

Les parents correspondants, maillon d'une communication au service de la classe, ne sont pas porteur des demandes individuelles.